



# Ville de Malakoff

Département des Hauts-de-Seine

## CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU MERCREDI 20 JUIN 2007

### Compte rendu analytique

<b>Nombre de membres</b>	
<b>composant le Conseil</b>	<b>: 35</b>
<b>En exercice</b>	<b>: 35</b>
<b>Présents</b>	<b>: 25</b>
<b>Ayant donné mandat</b>	<b>: 07</b>
<b>Absents excusés</b>	<b>: 03</b>

L'an deux mil sept, le 20 juin à 19 heures, les membres composant le Conseil municipal de Malakoff, légalement convoqués le 8 juin 2007 conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 du Code général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Catherine Margaté, Maire.

#### **Étaient Présents :**

Serge Cormier, Jean Seignolles, Dominique Cordesse, Clément Guion, Dominique Cardot, Gilbert Nexon, Catherine Picard, Émile Souche, Jacqueline Capus, Michelle Bétous, Joël Allain, Myriem Misiti, Anne Raffaëlli, Claude Lhomme, Sayah Sayah, Diamantino Duarte, Djamila Aït-Yahia, Gilles Clavel, Antonio Oliveira, Anne Guillon, Yvette Anzeau, Hervé Dijonneau, Nicole Montorcier-Talon et Thierry Guilmart.

#### **Avaient donné mandat :**

Joëlle Aguerri, Marie-Paule Chavanat, Françoise Guillois, Philippe Antoine, Lubin Chantrelle, Vanessa Ghiati et Guy Florent.

#### **Absents excusés :**

Marie-claire Grossier, Nadine Prigent et Nour Soudane.

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L 2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal.

Ayant obtenu la majorité des suffrages, Mademoiselle Djamila Aït-Yahia a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

## **MADAME LE MAIRE INFORME LE CONSEIL DES EVENEMENTS FAMILIAUX SURVENUS DEPUIS LA DERNIERE SEANCE :**

### *Elle se félicite de la naissance de :*

- **Emma**, le 26 mai, petite-fille de Madame Chantal Formond, responsable du service de la petite enfance.

Au nom du Conseil municipal, Madame le Maire a adressé ses félicitations aux parents et à la grand-mère.

### *Elle déplore le décès de :*

- **Madame Wanda Caudron**, le 5 juin, épouse de Monsieur Auguste Caudron, ancien gardien du stade Marcel Cerdan, retraité ; Mère, de Madame Eveline Clavel, responsable de la caisse des écoles, retraitée ; belle-mère de Monsieur Jean Clavel, ancien 1<sup>er</sup> Maire adjoint et grand-mère de Monsieur Gilles Clavel, Conseiller municipal.

Wanda Caudron était très connue dans la Ville puisqu'elle travaillait dans les premiers centres de loisirs et les colonies de vacances de la Ville de Malakoff. C'était une femme progressiste et très attachante. C'est avec beaucoup d'émotion que les membres du Conseil municipal l'ont accompagnée à sa dernière demeure. Madame le Maire a adressé ses plus sincères condoléances aux familles de M. Caudron et de Mme Clavel.

- Madame le Maire informe le Conseil de la présence de M. Mohamed M'zé, Maire d'une Ville des Comores. Les Comores sont en train de se construire des administrations communales, des communes de plein exercice avec des Conseils municipaux. La Ville de Malakoff reçoit M. M'zé, Maire de sa commune créée le 24 mars 2007. Le fonctionnement de la ville et en particulier du Conseil Municipal l'intéresse.

-----

### *Approbaton de comptes rendus analytiques :*

Les comptes rendus analytiques des Conseils Municipaux des 28 mars et 14 mai derniers sont approuvés par les membres du Conseil municipal, à l'unanimité.

## **AFFAIRES EXAMINÉES PAR LES COMMISSIONS CONCERNÉES ET QU'IL EST PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE DE BIEN VOULOIR ADOPTER SANS DÉBAT :**

*Les décisions ci-dessous ont été adoptées par le Conseil municipal, à l'unanimité.*

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- **Signature d'une convention de partenariat avec les services de la Trésorerie principale de Malakoff.**

Madame le Maire et le Receveur municipal, qui travaillent déjà ensemble dans le cadre d'un véritable partenariat pour une gestion financière et comptable efficiente de la ville, ont souhaité élaborer une convention décrivant les conditions de coopération de leurs services.

Le Conseil municipal approuve les termes de cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.

*Madame le Maire souligne que la signature de la convention avec les services de la Trésorerie municipale aura lieu le 4 juillet à 17 heures et donnera lieu à une visite des nouveaux locaux de la Trésorerie, maintenant situés 14 rue Avaulée.*

### **MISSION ÉCONOMIQUE :**

- **Révision du tarif des droits de place pour les marchés d'approvisionnement.**

La hausse de 3 % du tarif des droits de place des marchés d'approvisionnement de la Ville est approuvée. La redevance due par le concessionnaire des marchés à la Ville est en hausse également de 3 % et est donc fixée à 88 775,50 €.

Ces hausses s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

### **PERSONNEL :**

*Les transformations de postes suivantes, sans incidence budgétaire, sont autorisées et seront imputées sur les comptes budgétaires 641/645. Elles prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2007.*

- Dans la filière technique, la modification d'un poste de technicien supérieur principal en un poste d'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe,

- Dans les filières technique et administrative, la transformation d'un poste de technicien supérieur principal en un poste d'adjoint administratif 2<sup>e</sup> classe.

- **Création de postes d'agent des services techniques saisonniers pour l'été 2007.**

Le Conseil municipal approuve les créations de postes suivantes, pour la période estivale :

- 5 postes d'agent des services techniques du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2007, 8 postes d'agent des services techniques du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2007, 8 postes d'agent des services techniques

du 1er au 31 août 2007, 1 poste d'agent des services techniques du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2007.

Le coût indiciaire de ces créations s'élève à 2 484 € par agent, soit 54 648 € au total.

## **URBANISME :**

### **- Acquisition d'un bien immobilier 54 avenue Pierre Brossolette – lot n° 4.**

L'acquisition d'un appartement de 2 pièces de 28 m<sup>2</sup> de superficie sis dans la copropriété du 54 avenue Pierre Brossolette est approuvée pour un prix de 58 000 €.

### **- Avis du Conseil municipal sur le projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Montrouge.**

La Ville a été consultée sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Montrouge.

Les évolutions principales de ce document d'urbanisme sont les suivantes :

- réaffirmation du souhait de conforter la position de la ville de Montrouge en tant que pôle économique du sud du département,
- pas de forte hausse dans la construction de logements,
- simplification du Règlement d'urbanisme et du zonage avec établissement d'une zone unique dite mixte qui remplacera les 10 zones du Plan d'Occupation des Sols,
- suppression du Coefficient d'Occupation du Sol (COS) au profit de règles en volumes,
- plus de hauteur maximale prédéfinie, sauf dans les secteurs d'habitat individuel,
- meilleure protection des surfaces commerciales le long des axes commerçants avec l'obligation de vocation commerciale ou artisanale des rez-de-chaussée. Identification des secteurs à vocation économique, situés le long des axes bruyants, dont une partie de l'avenue Pierre Brossolette et interdiction des constructions à usage d'habitation ou les transformations de locaux en locaux à usage d'habitation,
- plus d'exigence en matière d'espaces verts et obligation de libérer des cœurs d'îlot pour y favoriser les espaces verts.

Les grands projets et réalisations proches de Malakoff sont l'institution d'un périmètre d'études sur le site « Schlumberger », la poursuite de la réalisation de la ZAC Porte de Montrouge et le projet de restructuration de l'îlot délimité par les avenues Pierre Brossolette, Verdier et de la Marne.

Les membres du Conseil municipal n'apportent pas d'appréciation sur les choix généraux de la ville de Montrouge et prennent acte du projet de PLU.

## **VOIRIE - ENVIRONNEMENT**

### **- Achat de divers véhicules : signature d'un avenant en moins-value au marché à procédure adaptée n° 07-18.**

Le marché à procédure adaptée conclu en mai dernier pour l'achat de divers véhicules pour un montant de 139 673,09 € TTC comprenait notamment l'achat de 2 camionnettes avec benne et équipées d'une grue. Les services n'ayant plus l'utilité de la grue, il convient de conclure un avenant au marché afin de ne pas commander cet élément.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant au marché.

La moins-value est de 11 897,21 € TTC.

# **AFFAIRES A SOUMETTRE AU CONSEIL MUNICIPAL POUR EXAMEN, DISCUSSION ET DELIBERATION**

## **FINANCES :**

### **- Adoption du projet de décision modificative du budget de la Ville et du budget annexe des Parkings pour l'exercice 2007.**

Rapporteur : Mme le Maire

Mme le Maire précise que le document a été préparé par M. Ngaleu après discussion avec l'ensemble des services de la Ville. Ce projet de décision modificative (DM) est d'une part, un acte d'ajustement du budget primitif et d'autre part, un acte de report des résultats des comptes administratifs 2006.

### **Décisions modificatives 2007 : budget d'ajustement.**

#### **1) Ajustement du budget primitif 2007 de la Ville.**

##### **En section de fonctionnement :**

- ✓ Les recettes de fonctionnement se montent à 2 413 800 €.
- Les produits de participation : la clôture financière et juridique de l'opération «ZAC Béranger/Louis Blanc» a dégagé un résultat positif de 713 666 euros dont le Conseil municipal du 28 mars 2007 a approuvé l'affectation en attribuant à la ville la somme de 475 779 euros. Cette somme est inscrite à la décision modificative 2007 en recette de fonctionnement.
- Les recettes du patrimoine communal : il s'agit des redevances d'occupation des domaines publics pour un montant de 75 750 euros.
- Les concours financiers de l'État : C'est la dotation globale de fonctionnement. Le montant est revu à la hausse à hauteur de 40 691 euros.
- Les produits fiscaux : les impôts locaux et les compensations au titre de la taxe professionnelle sont revus à la baisse à hauteur de 97 048 euros pour les impôts locaux et de 141 894 euros pour les compensations au titre de la taxe professionnelle.
- ✓ Les dépenses de fonctionnement sont de 2 413 800 €.
- Les subventions : c'est l'acte principal de ce budget supplémentaire. Chaque année, la Ville propose aux membres du Conseil municipal dans le cadre de la DM des compléments de subventions ou des subventions à verser à certains organismes et associations culturelles et sportives. Ainsi, la somme totale de 524 511 € a été inscrite à la DM pour le Théâtre 71 (147 137 €), l'Union sportive de Malakoff (99 783 €), l'Office Municipal des Sports (66 010 €), la Caisse des écoles (169 813 euros) et le CCAS (41 768 euros).
- Les salaires et charges sont revus à la hausse pour un montant de 644 468 euros. Cette hausse s'explique d'une part par les salaires et charges du personnel et d'autre part par la rémunération des animateurs et directeurs des centres de vacances d'été, les surveillants des cantines...
- Service des bâtiments : ce poste présente un ajustement à la hausse des dépenses de 205 789 euros dont 151 241 euros pour le gaz et l'électricité dans les divers bâtiments publics et 44 328 euros pour les entretiens et réparations sur les biens mobiliers.
- Service de voirie et autres services : réduction de 10 000 euros des crédits affectés aux fournitures de matériaux de voirie ; ajustement à la hausse de 60 000 € des crédits

affectés à l'éclairage public ; ajustement à la hausse de 24 000 euros des crédits du carburant.

- Les charges d'intérêt sont ajustées à la hausse pour un montant de 200 000 euros.

#### En section d'investissement.

✓ Les recettes d'investissement sont de 8 895 000 €.

- Les recettes d'équipement : la taxe locale d'urbanisme est ajustée à la hausse pour un montant de 16 000 euros.

- Les produits de cessions immobilières sont revus à la hausse pour un montant de 363 700 euros (prévision de vente du 15, rue Augustin Dumont et 29, Vincent Morris).

✓ Les dépenses d'investissement sont de 8 895 000 €.

- Les dépenses d'équipement :

Concernant les travaux de bâtiment, ce sont des ajustements à la hausse ou à la baisse des crédits inscrits au budget primitif 2007 : - 209 470 € pour les travaux d'extension de l'école Paul Langevin, - 250 000 € pour les travaux à l'Hôtel de Ville, +180 000 € pour les travaux de transformation de la cantine de l'école Guy Moquet.

- Les travaux de voirie et d'environnement : ajustement à la hausse de 150 000 € des crédits d'automatisation du paiement des parkings de la Mairie, réduction de 92 966 € des crédits affectés aux travaux dans la rue Louis Blanc. Et 100 000 euros sont prévus dans la décision modificative pour les travaux de voirie dans la rue Ernest Renan et 20 000 € pour le Columbarium.

- Les opérations d'urbanisme : les crédits affectés à ces opérations sont revus à la hausse pour un total de 1 827 400 € en vue d'acquisitions foncières dans les périmètres d'étude : 800 000 € pour l'immeuble du 54 avenue Brossolette et 500 000 € pour l'immeuble du 5/7 avenue du Président Wilson ; 500 000 € pour l'immeuble du 5/6 passage du petit Vanves qui doit être vendu à la Commune par le département des Hauts-de-Seine.

- Les dépenses en capital : le remboursement de la dette en capital est ajusté à la hausse pour 110 750 € qui correspondent à des emprunts de participations et des emprunts réalisés en cours d'années dont les échéances sont trimestrielles.

- Les subventions d'investissement se montent à 491 533,46 € ; soit 150 000 € de subvention d'équipement à l'OPHLM et 341 533,46 € à la communauté d'agglomération Sud de Seine pour le financement de travaux d'assainissement selon la convention de financement signée en mars 2007.

En conclusion, cette décision modificative du budget de la Ville s'équilibre avec une prévision d'emprunt de 1 834 000 €.

## 2) Ajustement du budget primitif des parkings

En section de fonctionnement, les prévisions de recettes sont revues à la hausse pour un montant de 56 520 €. Les dépenses de gestion courantes sont revues à la hausse pour 56 000 € dont 20 000 € pour les frais de notaire chargé de l'acte notarié de l'acquisition en VEFA des parkings de la rue Gambetta ; 16 000 € pour les entretiens et réparations et 10 000 € pour la taxe foncière.

Les intérêts de l'emprunt souscrit au début de l'année sont également revus à la hausse pour 12 000 euros.

En section d'investissement, les dépenses d'équipement sont ajustées à la hausse pour un montant de 220 600 € dont 179 400 € pour compléter les 150 000 € prévus au budget annexe 2007 pour l'acquisition en VEFA de 17 parkings dans la future construction de la fondation Darty rue Gambetta.

Les dépenses financières concernent le remboursement de la dette en capital et sont revues à la hausse pour 14 000 euros.

### **Décisions modificatives 2007 : budget de reports**

#### **1) Report des résultats du compte administratif 2006 de la Ville**

Lors de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2007, les membres du Conseil municipal ont approuvé les résultats du compte administratif de la Ville et l'affectation de l'excédent de fonctionnement qui est de 2 695 195,34 de la manière suivante :

- Inscription en recettes de fonctionnement de la décision modificative 2007 – compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » – de la somme de 1 800 000 euros.
- Inscription en recettes d'investissement de la décision modificative 2007 – compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » – de la somme de 895 195,34 euros.

L'excédent d'investissement de 155 912,90 € est inscrit également en recettes d'investissement au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

#### **2) Report des résultats du compte administratif 2006 du budget des parkings**

La section de fonctionnement du compte administratif 2006 a dégagé un excédent de fonctionnement de 92 499,64 euros que le Conseil Municipal de mars a décidé d'affecter en partie à la couverture du déficit de la section d'investissement qui est de 90 747,77 euros. Cette somme sera inscrite en recette d'investissement de la DM 2007 des parkings au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

La différence 1 751,88 euros sera inscrite en recette de la section de fonctionnement compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

### **Équilibres**

- **Décision modificative du budget de la ville**

- **Section de fonctionnement**

- Recettes : 2 413 800 euros

- Dépenses : 2 413 800 euros

- **Section d'investissement + RAR (Restes à réaliser)**

- Ils s'équilibrent avec une prévision d'emprunt de 1 834 027,41 euros

- Recettes : 8 895 571,02 euros dont 5 459 335,37 euros de RAR.

- Dépenses : 8 895 571,02 euros dont 5 839 390,56 euros de RAR.

- **Décision modificative du budget des parkings**

- **Section de fonctionnement**

- Recettes : 119 000 euros

- Dépenses : 119 000 euros

- **Section d'investissement**

- Elle s'équilibre avec une prévision d'emprunt de 173 600 euros.

- Recettes : 311 347,77 euros

- Dépenses : 311 347,77 euros

## VOTE PAR CHAPITRE DE LA DM DU BUDGET DE LA VILLE

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	111 050,00	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- 14 912,00	
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSEES	491 533,46	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 463 316,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 193,00	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		16 000,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES		895 195,34
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		1 834 027,41
001	RÉSULTAT REPORTE OU ANTICIPÉ		155 912,90
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00
024	PRODUITS DES CESSIONS DES IMMOBILISATIONS		363 700,00
040	OPERAT. D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		171 400,00

**RAR – DEPENSES D'INVESTISSEMENT REPORTEES-----5 839 390,56**

**RAR – RECETTES D'INVESTISSEMENT REPORTEES-----5 459 335,37**

<b>TOTAL INVESTISSEMENT CUMULE</b>	<b>8 895 571,02</b>	<b>8 895 571,02</b>
------------------------------------	---------------------	---------------------

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
011	CHARGES À CARACTERE GÉNÉRAL	773 215,00	
012	CHARGES DE PERSONNEL	644 468,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	550 117,00	
66	CHARGES FINANCIERES	200 000,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	74 600,00	
042	OPERAT. D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	171 400,00	
013	ATTÉNUATION DES CHARGES		80 000,00
70	PRODUITS DE GESTION COURANTE		266 960,00
73	IMPOTS ET TAXES		- 96 548,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		- 96 203,00
76	PRODUITS FINANCIERS		481 591,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		- 22 000,00
002	RÉSULTAT REPORTE OU ANTICIPÉ		1 800 000,00

<b>TOTAL DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 413 800,00</b>	<b>2 413 800,00</b>
--------------------------------	---------------------	---------------------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 309 371,02</b>	<b>11 309 371,02</b>
----------------------	----------------------	----------------------

## VOTE PAR CHAPITRE DE LA DM DU BUDGET DES PARKINGS

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
001	RESULTAT REPORTE	90 747,77	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	14 200,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 000,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	179 400,00	
10	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE		90 747,77
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		220 600,00
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>311 347,77</b>	<b>311 347,77</b>

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
----------------------------------

011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	56 000,00	
66	CHARGES FINANCIERES	12 000,00	
66	CHARGES FINANCIERES (ICNE)	47 000,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000,00	
002	RÉSULTAT REPORTE OU ANTICIPÉ		1 751,88
70	PRODUIT DE GESTION COURANTE		- 274 151,88
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		391 400,00
<b>TOTAL DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>119 000,00</b>	<b>119 000,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>430 347,77</b>	<b>430 347,77</b>

Les membres du Conseil Municipal approuvent et votent les décisions modificatives chapitre par chapitre par 28 voix pour dont 6 mandats et 4 abstentions dont 1 mandat. Les élus siégeant dans l'un des organismes ou associations ne prennent pas part au vote concernant ces associations ou organismes (attribution de subventions...).

### ***ACTION SOCIALE :***

#### **- Création d'une Maison de l'Emploi intercommunale.**

Rapporteur : Mme Picard

- Les collectivités ont sur leur territoire une multiplicité d'intervenants, œuvrant dans le domaine de l'emploi et de l'insertion sociale et professionnelle.

Ce foisonnement de structures et d'initiatives constitue un atout, mais il ne facilite pas les démarches des demandeurs d'emploi.

Les entreprises ont des besoins en personnel et souhaitent recruter localement, mais elles n'arrivent pas toujours à trouver sur leur territoire l'interlocuteur le plus adapté.

La Maison de l'Emploi permet de coordonner les politiques de l'emploi et de l'insertion, et d'impulser une mobilisation collective.

C'est un lieu de proximité, d'information, de conseil et d'accompagnement en matière de travail, de formation professionnelle et de création d'entreprises, ouvert à tous.

- Une première étude a été réalisée en 2006 en vue de la création d'une Maison de l'Emploi. Cette étude faisait apparaître des incertitudes quant à la pérennisation des dispositifs publics et quant aux moyens alloués. Au sein de l'agglomération, Clamart et Fontenay-aux-Roses ont examiné d'autres voies. En avril 2007, compte tenu de compléments d'information et de clarifications sur la mission et l'efficacité du dispositif, Bagneux et Malakoff ont repris l'étude permettant ainsi au présent projet d'avancer avec les quatre communes.

- Concernant le projet :

Le cahier des charges des Maisons de l'Emploi prévoit trois champs obligatoires d'intervention :

- Axe 1 : Observation, anticipation et adaptation du territoire,
- Axe 2 : Accès et retour à l'emploi,
- Axe 3 : Développement de l'emploi et création d'entreprises.

Les axes 1 et 3 relevant de la compétence « développement économique » de la Communauté d'Agglomération Sud de Seine, et afin de permettre à la Maison de l'Emploi de remplir ses missions, celle-ci intégrera le dispositif au même titre que les villes, en qualité de membre constitutif.

Le projet de Maison de l'Emploi intercommunale s'attachera à développer ou créer des actions répondant au cahier des charges national des Maisons de l'Emploi, tout en tenant compte des spécificités locales. Son objectif sera de mettre en cohérence les politiques de l'emploi sur le territoire concerné, et de coordonner la mise en œuvre d'un service au public et aux entreprises, de proximité et de qualité.

Un cabinet spécialisé aura la charge d'accompagner les villes dans la réalisation du projet en vue de sa labellisation, jusqu'au dépôt du dossier à la fin du mois d'août.

La Commission Nationale de Labellisation évaluera le projet à la fin du mois de septembre et donnera son avis.

L'État prend en charge 30 % du budget global de la Maison de l'Emploi et finance à hauteur de 80 % les moyens dédiés aux nouvelles actions (personnel et fonctionnement). L'État peut prendre en charge jusqu'à 50 % des investissements nécessaires : travaux d'aménagement, d'agrandissement, de construction et d'équipement.

- La Maison de l'Emploi prendra la forme juridique d'un Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.), conformément aux souhaits des Élus de chaque ville. Le G.I.P. est doté d'une autonomie juridique et financière, et ses modes de gestion sont clairs et transparents.

- La convention constitutive du G.I.P. « Maison de l'Emploi » précise les engagements de chacun des membres fondateurs : collectivités porteuses du projet, la Communauté d'Agglomération, l'État, l'ANPE, l'Assedic, plus à leur demande, le Conseil général et le Conseil régional.

Le G.I.P. s'organise autour d'un conseil d'administration, composé exclusivement des membres fondateurs. Ce conseil d'administration est chargé de désigner un président en son sein. Le C.A. dispose d'un large pouvoir de contrôle : orientations, décision et vote du budget, organigramme des personnels du G.I.P., choix du Directeur.

Cette convention constitutive doit être validée par le Préfet de Région. Un arrêté fixe la durée, obligatoirement déterminée, du G.I.P. (prolongée par voie d'avenant).

Le C.A. peut se réunir uniquement après que la Commission Nationale de Labellisation ait émis un avis favorable au projet « Maison de l'Emploi ».

Ce sera une Maison de l'Emploi constituée en réseau : les installations et les personnels qui ont un rapport avec l'emploi seront maintenus dans chaque Ville.

Pour Malakoff, il s'agit de l'AMIRE et de la Mission locale. Tous ces systèmes étant différents, le but est de mettre en réseau les installations et le personnel intercommunal ainsi que l'ANPE, les ASSEDIC, l'AFPA et l'UNEDIC.

À l'heure actuelle, il existe 216 Maisons de l'Emploi sur un territoire labellisé. Les 4 Communes de Sud de Seine ont décidé de mettre en place une Maison de l'Emploi pour aider les demandeurs d'emploi.

Il s'agit bien d'un lieu de proximité, d'information, de conseil et d'accompagnement en matière de travail, de formation professionnelle et de création d'entreprises, ouvert à tous. Cela aidera les demandeurs d'emploi et les salariés qui souhaitent changer

d'emploi à en trouver et à établir une synergie avec les entreprises situées sur le territoire des 4 villes.

Le projet de Maison de l'Emploi intercommunale s'attachera à développer ou créer des actions répondant au cahier des charges national des Maisons de l'Emploi, tout en tenant compte des spécificités locales. Son objectif sera de mettre en cohérence les politiques de l'emploi sur le territoire concerné, et de coordonner la mise en œuvre d'un service au public et aux entreprises, de proximité et de qualité.

Actuellement, les demandeurs d'emploi de Malakoff dépendent de l'ANPE de Montrouge et des ASSEDIC de Bagneux. La création de cette Maison de l'emploi a pour but de réunir plus de moyens, notamment des salariés de l'ANPE et des ASSEDIC présents sur la Ville.

Des outils d'évaluation seront créés afin de suivre l'évolution des missions de la Maison de l'Emploi, ainsi qu'un observatoire économique local porté par Sud de Seine qui aura la charge de récolter et d'analyser les données socio-économiques sur le territoire des quatre villes et également de mettre en synergie les entreprises. La connaissance de ces données permettra à la Maison de l'Emploi de répondre au mieux aux besoins du territoire et d'adapter ses actions.

Il est parfois difficile pour les entreprises de trouver des salariés et de mettre en synergie les demandeurs d'emploi des villes voisines. Par exemple, lorsque AG2R s'est installée à Malakoff, ils cherchaient des ingénieurs mais ont demandé à Malakoff sans faire leurs recherches à Clamart, Bagneux ou Fontenay-aux-Roses. À l'inverse, Coca-Cola, qui est sur le secteur de Clamart, a souvent besoin de techniciens et en général leurs demandes d'emploi ne sont pas transmises à Malakoff.

À l'unanimité, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à engager la Ville de Malakoff dans une démarche de projet de création d'une Maison de l'Emploi constituée selon un statut juridique de Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.).

*M. Dijonneau indique que c'est un service que l'opposition avait demandé depuis extrêmement longtemps. Toutefois, un certain nombre de questions se posent concernant la pertinence de la structure, en particulier le double emploi éventuel avec la Mission locale et l'association Archimède. Au passage, M. Dijonneau regrette que le Conseil d'administration de cette association se tienne à la même heure.*

*Cette Mission locale a, en effet, parmi ses objectifs ceux de cette Maison de l'Emploi. N'aurait-il pas été préférable d'essayer de construire quelque chose autour de l'association Archimède, ou de l'intégrer totalement dans cette structure ? Le risque est d'avoir deux structures différentes sinon concurrentes et peut-être des coûts de fonctionnement plus élevés que ce qu'ils pourraient être en centralisant les initiatives. Cette question n'a sans doute pas échappé à l'équipe municipale et il y a certainement des raisons objectives à cette nouvelle structure.*

*Madame le Maire indique que les élus de la majorité municipale en ont discuté le lundi précédent. C'est d'ailleurs en bureau communautaire que le cabinet d'étude RES PUBLICA – qui vient d'être missionné pour travailler sur la Maison de l'Emploi – a présenté le cahier des charges. Effectivement, tout ce travail va être fait et le dossier de labellisation va être déposé en septembre. Celui-ci sera beaucoup plus complet que la présentation faite ce jour, au niveau des objectifs, et pourra être transmis au Conseil Municipal.*

*Concernant la Mission locale, plusieurs questions se posent. Tout d'abord, celle-ci ne recouvre pas tout à fait le même public puisqu'elle concerne les jeunes de moins de 25 ans. La mission Archimède concerne l'emploi, la formation, la connaissance des droits des jeunes.*

*Pour certaines Maisons de l'Emploi, la Mission locale, c'est-à-dire l'aspect « jeunes » y est complètement intégré. Pour d'autres, la Mission Locale en est membre associé. Pour l'instant, la Mission locale va demeurer membre associé, en attendant de voir comment cela fonctionne, mais aussi pour une raison locale dans la mesure où la Mission locale Archimède se trouve à Clamart.*

*Madame le Maire rappelle que les missions locales sont les anciennes PAIO. La PAIO de Malakoff s'était rapprochée de celle de Bagneux, puis de celle de Clamart. Elles se sont rapprochées de l'association Archimède pour constituer la Mission locale Archimède.*

*La Ville de Fontenay-aux-Roses fait partie d'une mission locale avec Châtillon et Montrouge.*

*Il a été expliqué qu'il était très compliqué d'intégrer ces deux missions locales, qu'il était préférable qu'Archimède soit membre associé et de voir ensuite comment travailler avec la pertinence d'un périmètre Maison de l'Emploi et Mission locale.*

*Madame le Maire insiste sur le fait que ce n'est pas le même public et que cela paraît compliqué de le faire maintenant. Toutefois, la question demeure.*

**M. Allain** *souligne que la discussion qui vient d'avoir lieu illustre bien l'angle sous lequel il souhaitait intervenir. Tout le monde ne peut que s'accorder sur l'objectif de proximité pour les demandeurs d'emploi. Cela étant, le problème principal est quand même de voir ce qu'il est possible de faire avec la Maison de l'Emploi. Quel est le contenu, dans la mesure où cette question n'est pas uniquement technique ou organisationnelle ?*

*C'est pourquoi, au sein du groupe communiste et républicain de l'agglomération, il y a une discussion assez poussée sur ce sujet. Les élus de ce groupe prennent en compte le fait que pratiquement tout le département est couvert par des Maisons de l'Emploi, sauf Châtillon et Montrouge. Ils partent aussi du constat, au vu des données sur les demandeurs d'emploi, sur les entreprises et la population active dans les différentes villes, que les situations sont assez contrastées dans les 4 villes. Ce ne sont pas les mêmes types de qualification pour les demandeurs d'emploi. Le tissu économique des villes et les emplois offerts par les entreprises ne sont pas les mêmes. Il y a des contrastes assez importants et les services offerts actuellement par les villes aux demandeurs d'emploi, quelles que soient les catégories, moins de 25 ans, plus de 50 ans ou catégories intermédiaires, sont différents également.*

*Des problèmes de périmètre se posent également puisque les entreprises employeuses intéressantes ne sont pas uniquement celles qui sont situées sur les 4 villes. Dans l'agglomération parisienne, le bassin d'emploi recouvre en fait toute l'agglomération, parfois au-delà, puisque des personnes viennent d'Orléans pour travailler en région parisienne. C'est une dimension spécifique dans une agglomération métropolitaine et qui n'existe pas dans des villes centres avec une périphérie.*

*Côté entreprises, le bassin d'emploi est très vaste et côté demandeurs d'emploi, c'est par contre plus clair, puisque ce sont ceux qui habitent les Communes.*

*Il est très important dans le cadre de ce processus de labellisation et pour préparer le dossier de savoir ce qu'ils veulent faire. Ce n'est pas une discussion centrée d'abord sur l'organisation, le statut juridique, voire le financement. D'autant qu'ils sont dans un contexte où se profile un démantèlement du service public de l'emploi, à l'occasion de la fusion UNEDIC-ANPE, structures qui n'ont pas du tout le même statut même si elles*

sont toutes deux dans l'univers public. Il ne s'agit pas non plus de se préparer à de nouveaux transferts de compétences vers les collectivités territoriales sans contreparties financières, ni avec, d'ailleurs. Il ne s'agit pas de participer à des pratiques qui se profilent de contrôle social renforcé des chômeurs ni de participer au travers de la Maison de l'Emploi à des pratiques d'enregistrement administratif qui contribuent à brouiller les statistiques de l'emploi au point de ne plus savoir aujourd'hui quelle est l'évolution du taux de chômage.

Le groupe a voté pour le principe de la Maison de l'Emploi au sein de l'agglomération, mais les élus devront être très attentifs au contenu même de ce projet. Ce n'est pas seulement un travail de cabinet, c'est aussi une question politique qui n'est pas mineure.

Sur le statut juridique de G.I.P., ils sont d'accord, compte tenu du fait que tous les partenaires sont publics. Cette structure est donc préférable à la structure associative. De plus, la sécurité financière de l'ensemble est mieux assurée, car ils travaillent sous l'œil vigilant de la comptabilité publique.

C'est donc une question importante à laquelle il faudra porter une attention soutenue et continue avant de s'inscrire vraiment dans le projet.

**Mme Picard** explique que ce projet de Maison de l'Emploi est à l'étude depuis près de dix-huit mois. Elle ne pense pas que, depuis ce temps, seule la structure ait été évoquée. Les problèmes de fond, réels, sont étudiés ainsi que la façon dont peut être géré l'emploi sur le territoire. C'est un sujet qui intéresse les élus et leur tient à cœur, c'est une valeur importante.

Par conséquent, les interrogations et les réflexions du groupe communiste et républicain évoquées par M. Allain ont été naturellement partagées par les élus socialistes. Pour avoir travaillé longuement sur ce dossier, à l'agglomération Sud de Seine, Mme Picard a le sentiment que, bien qu'il faille être vigilant, il faut faire cette Maison de l'Emploi. Cela permettra aux demandeurs d'emploi d'avoir véritablement plus de moyens. Les services administratifs ont été associés pendant des mois à cette démarche, mais pas uniquement d'un point de vue organisationnel, car ce point ne nécessitait pas d'y passer autant d'heures. Ils ont aussi été associés pour voir comment préjuger du fond et de la protection possible. C'est une garantie car tout le monde se sent concerné dans cette affaire.

Mme Picard propose que les élus prennent connaissance du dossier dès qu'il sera disponible, car c'est un véritable enjeu pour l'agglomération et pour la Ville. Grâce à Sud de Seine, la possibilité leur est donnée d'avoir un mieux disant. Il faudra que les élus posent les vraies questions de façon à avoir une vigilance réelle.

Le cabinet RES PUBLICA estime qu'environ dix postes supplémentaires pourraient être répartis sur les 4 Villes. Ces dix postes seront consacrés aux demandeurs d'emploi ou aux salariés désirant changer d'emploi.

**M. Guilmart** souligne que c'est un point important qui tient à cœur à tous les élus, au-delà des partis politiques même s'il est normal que M. Allain soit mis en avant. C'est pourquoi, les bonnes questions doivent être posées et les problèmes mis sur la table, de façon à y répondre de la façon la plus concrète et la plus pragmatique possible.

Ce dossier a été esquissé il y a quelques semaines au Conseil communautaire, il a été abordé de façon un peu succincte, ils y reviendront dans les mois qui viennent. C'est une initiative intéressante et souhaitable, sous la forme prévue.

*Il faut aussi se poser la question du bassin d'emploi, comme le soulignait M. Allain. Il ne se situe pas forcément sur une commune ou sur quelques communes, mais sur des zones géographiques plus larges, au-delà de la région parisienne.*

*Il n'y a pas d'adéquation véritable entre les demandes des entreprises et les zones sur lesquelles elles sont basées. C'est aussi un problème auquel elles sont confrontées. Un certain nombre d'offres d'emplois ne sont malheureusement pas pourvues, c'est un problème endémique, des dizaines de milliers d'emplois ne trouvent pas preneur. C'est un véritable souci.*

*Il faut aussi se poser les bonnes questions par rapport à la gestion même des ANPE. Ce sont des structures assez lourdes qui, bien souvent, ne sont pas particulièrement efficaces. C'est aussi un problème qu'il faut savoir gérer. Ce qui peut être fait au niveau d'une Commune ou d'une Intercommunalité paraît plus judicieux. Il y a évidemment un transfert de compétences et de charges à prendre en compte.*

*Lorsqu'une entreprise est basée sur une Ville comme Malakoff, il est plus facile de contacter ses responsables, de connaître ses besoins et de les mettre en relation avec les demandeurs, jeunes de moins de 25 ans ou seniors, de façon à pouvoir trouver une réponse satisfaisante pour les uns et pour les autres.*

*M. Guilmart indique que les élus de son groupe suivront ce dossier avec intérêt. Lorsque les éléments seront disponibles, ils en prendront connaissance avec beaucoup d'attention.*

**Madame le Maire** souligne l'intérêt de cette discussion, car à partir de la Maison de l'Emploi, les élus s'engagent effectivement dans ce projet sans réticence, mais avec une grande vigilance sur le contenu et la pérennité des financements.

*Une question posée à partir du diagnostic réalisé par le précédent cabinet est de savoir comment cette Maison de l'Emploi peut apporter un véritable plus aux demandeurs d'emploi. C'est tout à fait essentiel et ce n'est pas évident a priori. Il faut y travailler.*

*Il y aura des postes supplémentaires dans les différents points de proximité, ainsi qu'un pôle ressources avec un observatoire pour la création d'entreprises. Il faudra regarder également ce qui peut être fait du point de vue des formations. Il ne s'agit pas de se substituer à des organismes de formation, mais de travailler à valoriser un certain nombre de formations sur lesquelles on constate un problème d'adéquation avec l'emploi.*

*Madame le Maire ne pense pas que l'ANPE ne soit pas efficace et estime profondément qu'il faut défendre ce service public. La Maison de l'Emploi doit absolument travailler avec le service public de l'ANPE, qui serait peut-être plus efficace avec plus de moyens.*

*Elle partage les revendications de ses salariés qui demandent plus de moyens. Les ratios actuels des moyens attribués pour suivre des demandeurs d'emploi sont insuffisants.*

*Madame le Maire a reçu récemment la nouvelle responsable de l'ANPE basée à Montrouge. Grâce à l'action du Conseil Municipal et du Maire de Malakoff, il a été obtenu que les chômeurs de Malakoff ne soient pas obligés de se déplacer à Bagneux, mais puissent rester à l'ANPE de Montrouge. En effet, cette dernière ne voulait garder que les populations de Montrouge et de Châtillon, faute de locaux suffisamment spacieux. Mais de nouveaux locaux ont été trouvés afin de continuer à accueillir les demandeurs d'emploi de la ville.*

*Madame le Maire insiste sur toutes les actions intéressantes mises en place par l'ANPE et qui pourraient l'être encore plus avec des moyens plus conséquents.*

## **ADMINISTRATION GENERALE :**

### **- Adhésion de la Ville de Malakoff à l'Association des villes et d'autres collectivités territoriales pour le dédoublement de la ligne 13 et son maillage avec la tangentielle Nord.**

Rapporteur : M. Seignolles

La ligne 13 du métro est une des lignes les plus fréquentées du métro parisien. 107 millions de voyageurs l'ont empruntée en 2005. A l'avenir, cette ligne sera encore plus fréquentée, du fait de son prolongement de 2 stations à la mi-2008 vers Asnières et Gennevilliers. Cela amènera 23 000 voyageurs en plus par jour ; soit 10 millions de voyages en plus par an.

La RATP promet de faire des efforts et la solution serait le dédoublement via le prolongement d'une des branches de la ligne 13 de la Fourche à Saint-Lazare. En décembre 2006, le Conseil régional d'Île-de-France a voté une subvention de 600 000 € pour l'étude du dédoublement de la ligne 13 du métro.

Afin de se rassembler et de coordonner leur action pour obtenir le dédoublement de la ligne 13 et son prolongement jusqu'au port de Gennevilliers, les élus ont décidé de créer une association. Sa vocation est aussi d'être l'interlocutrice des différentes institutions : l'État, les syndicats des transports, les Conseils généraux...

En 1992, la RATP s'était déjà aperçue que cette ligne était assez surchargée et qu'elle allait le devenir encore plus. Des études ont été réalisées, notamment sur la météorisation, c'est-à-dire le fait de rendre cette ligne en automatique complet, comme la ligne 14.

Cette solution a été évoquée en 1992 et en 2004. Le coût estimé se situait entre 1,2 milliard et 1,5 milliard d'euros à cause de la météorisation qui demande l'allongement des quais afin de recevoir 8 voitures au lieu de 5 et le changement de rames sur pneus. Cette option a été abandonnée.

Une autre étude du STIF (syndicat des transports d'Île-de-France) porte sur le renforcement de la ligne du RER C qui est dans la boucle de Gennevilliers, et qui pourrait emmener ainsi une partie des usagers.

Le 29 mars dernier, Madame le Maire a demandé à M. Seignolles avec M. Carafa, Directeur Adjoint des services techniques et ingénieur voirie, de se rendre à une réunion du STIF, lors de laquelle leur ont été annoncés les différents projets.

Les projets à court et moyen terme, sont d'ajouter trois trains supplémentaires par heure creuse, quatorze trains supplémentaires le soir, en heures de pointe et deux trains de plus à l'heure, en soirée.

Au total, il s'agit d'ajouter 40 trains supplémentaires dans chaque sens par jour, pour un coût de 3 millions d'euros. Pour cela, la RATP et le STIF ont donné les moyens en mettant du matériel supplémentaire, mais aussi grâce au retournement automatique des trains à Châtillon, pour un gain de 12 secondes par train.

Auparavant, Lorsque le train arrivait en gare de Châtillon, le conducteur descendait et se rendait à l'autre bout pour revenir en arrière.

Avec le retournement automatique, sitôt le train arrivé en gare, le conducteur descend, le train s'en va tout seul à Châtillon et revient sur l'autre voie, automatiquement.

Par ailleurs, 66 rames actuelles vont être rénovées. Extérieurement, ces rames ne pourront être distinguées des anciennes, mais à l'intérieur, au lieu de 2 banquettes de

2 personnes, il y aura une banquette de 2 personnes et une banquette d'une personne afin de transporter plus de personnes debout. Deux rames par mois seront renouvelées, jusqu'en 2010.

- D'autres actions concrètes sont réalisées : l'an prochain, il y aura 470 trains par jour au lieu de 430, soit un gain de temps de 13 %. Entre deux trains, il y aura 100 secondes au lieu de 110 et en mi-journée, 166 secondes au lieu de 190, soit 22 % de plus par jour.

Sur certains quais, des agents sont présents pour demander aux voyageurs un peu plus de discipline, notamment concernant le marquage jaune au sol.

En 2008, des portes palières seront installées à la station Châtillon. Jusqu'en 2010, dix autres stations entre Montparnasse et place de Clichy en seront équipées pour un coût de 22 millions d'euros.

En 2002, le système Ouragan avait été évoqué pour piloter automatiquement le flux des trains. L'appel d'offres a été infructueux, car la société s'est aperçue qu'elle n'était pas compétente. Un appel d'offres a été relancé et une autre société, proche de Thomson, va s'en charger.

- Les projets à long terme concernent l'étude du dédoublement de la ligne 13, avec la création d'une nouvelle ligne entre les stations Auber et Asnières. Sur ce point, l'association sera très vigilante. D'autres projets d'études sont en cours avec la volonté du STIF, de la RATP et de tous les élus de mettre les moyens en études, soit 42 millions d'euros.

Madame le Maire est autorisée, par le Conseil municipal, à l'unanimité, à engager la ville de Malakoff à adhérer à l'association citée en objet. M. Seignolles, Maire adjoint, est désigné comme représentant de la ville au sein de cette association.

**M. Guilmart** demande à combien est évaluée la réalisation concrète si cela devait se faire ?

**M. Seignolles** répond que la réalisation complète se situera dans une fourchette entre 1 et 2 milliards d'euros, selon les solutions.

**M. Guilmart** souligne que cela représentera à peu près 3 milliards d'euros au final, donc plus que l'automatisation.

**Madame le Maire** précise que l'étude est au contrat de projet.

**M. Clavel** remarque, dans les propositions qui ont été faites d'amélioration sur la ligne 13, que le débit allait être augmenté. Cela va aboutir à un débit saturé, sans possibilité de l'augmenter à l'avenir. Le dédoublement veut-il dire créer une deuxième voie parallèle à la première, à nouveau souterraine ?

**M. Seignolles** confirme cela et ajoute que ce serait entre les stations Asnières et Auber. La RATP s'est aperçue que le principal de la saturation provient d'une branche qui part de Gennevilliers et d'une autre de Clichy et qui arrivent à la Fourche. Sur Asnières-Gennevilliers, il y aurait un dédoublement de ligne qui irait jusqu'à Auber, éventuellement en passant par Saint-Lazare.

**Madame le Maire** ajoute qu'une autre ligne sera créée.

**M. Seignolles** indique qu'il peut communiquer le dossier qui est très intéressant.

**Madame le Maire** rappelle que la ligne 13 est la plus saturée du réseau.

**M. Seignolles** ajoute que cela se situe entre Saint-Lazare, Gennevilliers et Clichy.

*Madame le Maire* précise que la saturation sur le haut de la ligne se répercute sur l'ensemble de celle-ci. C'est pour cela que les élus métropolitains souhaitent la mise en place de l'« Orbital », qui s'appelle maintenant l'Arc-express dans le SDRIF (Schéma Directeur de la Région d'Île-de-France). Il arrivera un moment où les Parisiens ne pourront plus monter dans le métro entre Montparnasse et Clichy.

*Mme Montorcier-Talon* demande qui a remplacé Mme Idrac à la tête de la RATP ?

*Madame le Maire* indique qu'il s'agit de M. Mongin.

*M. Seignolles* précise que M. Mongin est venu présenter le centre de commandement de la ligne 13 qui se trouve au métro Etienne Dolet.

*Madame le Maire* souligne l'importance d'avoir une association. Il sera en effet plus commode que tous les élus soient rassemblés pour aller discuter avec la RATP.

#### **- Mise à disposition et cession d'un véhicule communal aux services de l'État.**

Rapporteur : M. Seignolles

La Ville envisage de céder à la police, pour son agent de prévention, un véhicule d'occasion, de bonne qualité, car parfaitement conduit et entretenu par les services.

L'agent de prévention souhaitait, en effet, avoir un véhicule afin de pouvoir se déplacer d'une école à une autre où il intervient régulièrement pour faire de l'animation et de la prévention.

Au départ, la Commune souhaitait vendre un véhicule pour un euro symbolique, mais cela s'avère trop compliqué, l'Etat ayant des procédures d'achats différents.

Il est donc proposé, dans un premier temps, de procéder par simple mise à disposition, le véhicule restant inscrit au parc municipal. Cela permettra d'être opérationnel dès que le véhicule sera disponible (juillet).

Le Conseil municipal, par 32 voix pour dont 7 mandats, autorise tout d'abord la mise à disposition de ce véhicule immatriculé 6998 RS 92, puis la mise en œuvre de la procédure de cession à l'État. Il s'agit de l'ancienne voiture de M. le Maire, une Renault 21 qui a 190 000 km mais qui se trouve en très bon état.

*M. Clavel* indique que, pour ses déplacements à l'intérieur de la Ville, l'agent de prévention aura des problèmes de stationnement.

*Madame le Maire* précise qu'il se déplace beaucoup.

#### **BÂTIMENTS COMMUNAUX :**

##### **- Centre de vacances de la Tremblade : Travaux de restructuration – signature d'une troisième série d'avenants.**

Rapporteur : M. Lhomme

Pour réaliser les travaux de restructuration du Centre de vacances de La Tremblade, deux marchés 06-35 et 06-36 ont été conclus en juillet 2006 avec 12 entreprises pour 16 lots. Le montant global de ces deux marchés est de 747 356,38 € HT.

Au cours du chantier, des travaux supplémentaires sont apparus nécessaires.

Les Conseils Municipaux de janvier et mai derniers ont autorisé Mme Le Maire à signer deux séries d'avenants d'un montant global de 62 679,57 € HT.

De nouveaux travaux imprévus doivent être pris en compte pour les lots suivants :

- lot 1 « gros œuvre », attribué à la Société ALM Allain pour un montant initial de 85 000,47 € HT : réalisation d'un trottoir d'accès à l'escalier des chambres du 1<sup>er</sup> étage,

réalisation d'une terrasse en dalles de gravillons devant le logement du gardien et réfection de l'enrobé devant l'espace ouvert du bâtiment d'entrée.

Ces travaux porteraient le montant du lot à 124 750,33 € HT ; soit 15,68 % de hausse.

- lot 7 « serrurerie » attribué à la Société Tardy pour 22 163€ HT : remplacement d'une porte métallique par une porte aluminium pour 185 € HT, soit 0,83 % de hausse.

- lot 10 « Faux plafonds » attribué à Gault pour 5 673,72 € HT : création de plafonds suspendus dans le bâtiment d'entrée pour 1 702,60 € HT, soit 30 % de hausse.

- lot 11 « Sols scellés » attribué à Emmanuel Cretin pour 33 771,40 € HT : travaux de ragréage de sol au 1<sup>er</sup> étage pour 35 780,20 € ; soit une augmentation de 5,94 %.

- lot 15 « plomberies sanitaires », attribué à la société DL Thermique pour 83 679,88 euros HT : remplacement d'une pompe de relevage pour 1 854,36 € HT ; soit une hausse de 2,21 %.

- lot 16 « Chauffage-Ventilation », attribué à la société DL Thermique pour 66 861 € HT : raccordement du chauffage sur le préparateur d'eau chaude sanitaire et quelques autres travaux pour 1 705,87 € HT.

Ces entreprises devront bénéficier d'une prolongation des délais d'exécution jusqu'au 15 juillet afin de pouvoir réaliser les travaux.

Par ailleurs, les bilans de fin de chantier ont fait apparaître la nécessité de conclure des avenants en moins-value pour plusieurs lots :

- lot 5 « couverture zinguerie », pour – 8 224 € HT,

- lot 13 « peinture », pour – 1 802 € HT,

- lot 9 « cloisons doublage », pour – 6 010,29 € HT,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de ces avenants et autorise Madame le Maire à les signer.

Le coût de l'opération est ainsi augmenté de 4 752,61 €.

L'ensemble des avenants conclus depuis le démarrage du chantier a augmenté le marché de 67 432,18 € HT soit 9.84 %. Le coût final est de 752 108,99 € HT.

### **- Centre de vacances de la Tremblade : Travaux de restructuration – signature d'un avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre.**

Rapporteur : M. Lhomme

En mai 2004, un marché de maîtrise d'œuvre a été passé avec le Cabinet Sourd-Durand de Rochefort, pour l'étude et le suivi des travaux d'agrandissement du Centre de vacances de La Tremblade.

Les travaux, en phase de finition, consistent en la création d'une salle d'animation divisible en 2 classes de découverte, la création de 2 chambres supplémentaires pour le personnel et l'amélioration des installations sanitaires des enfants et des personnels.

Les marchés de travaux ont été modifiés par deux séries d'avenants et une troisième est présentée à cette séance de Conseil Municipal.

Il convient donc d'adapter le montant du marché de maîtrise d'œuvre qui comporte plusieurs missions :

- La mission de base, de 48 000 € HT et augmentée de 11 879,90 € HT par l'avenant n°1, doit être ajusté au coût final des travaux de 752 108,99 € HT.

La mission serait ainsi portée à 74 458,79 € HT.

- La mission Ordonnancement Pilotage et Coordination de chantier (OPC) intégrée au marché par l'avenant n° 2, pour un montant de 11 025 € HT calé sur l'estimation de l'APD, doit être ajustée au coût final des travaux et augmentée de 2 136,91 € HT.
- La mission complémentaire « relevés » étant forfaitaire, reste de 2 500 € HT.

Dans les mêmes conditions de vote que pour les avenants aux marchés de travaux, Madame le Maire est autorisée à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre. Le montant de ce marché est porté à 90 120,70 € HT, soit en hausse de 33,10 %.

### **- Maison des Arts : travaux de ravalement – Autorisation pour déposer une déclaration de travaux exemptés de permis de construire**

Rapporteur : M. Souche

Après l'acquisition par la Ville en 1993 de la Maison des Arts, bâtiment inscrit à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques, d'importants travaux de rénovation ont été entrepris pour en faire un lieu d'exposition d'art contemporain.

Celui-ci, depuis son inauguration en 1997, connaît un grand succès de fréquentation.

Les travaux comprenaient notamment le ravalement de la façade, effectué par l'entreprise Chevalier et son sous-traitant Coulon.

Or, dès le début de 1997, le maître d'œuvre de l'opération, Jean-Christophe Tougeron, a constaté des dégradations de la façade (décollement de la peinture, érosion du plâtre). En 1999, il a déposé une déclaration de sinistre.

La Ville a entamé de nombreuses démarches auprès des entreprises afin de mettre un terme à l'amiable à ce sinistre ; sans succès, l'entreprise Chevalier ayant fait faillite.

Aujourd'hui, la réfection du ravalement de la Maison des Arts est envisagée et un marché de maîtrise d'œuvre est sur le point d'être conclu avec M. Tougeron.

Avant d'effectuer ces travaux, d'un montant évalué à 126 000 € HT et de lancer la procédure de marché à procédure adaptée, il est nécessaire de déposer une déclaration préalable de travaux exemptés de permis de construire, formalité obligatoire pour cet immeuble inscrit à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent le dépôt d'une déclaration préalable de travaux exemptés de permis de construire.

***M. Dijonneau** s'étonne, dans la mesure où des malfaçons sont apparues dès le départ, qu'il n'ait pas été fait appel à la garantie décennale. Normalement, l'entreprise était assurée et l'assureur aurait pu être poursuivi. Pourquoi la ville n'a-t-elle pas eu de succès de ce côté-là ? Même si l'entreprise est tombée en faillite, les compagnies d'assurances sont les principales concernées.*

***M. Guion** indique que le problème est plus complexe. C'est ce qu'a expliqué M. Boehm, Directeur des services techniques de la Ville. Ce qui a été fait à l'époque l'a été à la demande des Monuments historiques. Or, les matériaux utilisés sont maintenant proscrits et ne peuvent plus être utilisés, car pas suffisamment solides.*

*On se trouve dans une situation où les experts peuvent difficilement accréditer l'idée que l'entreprise est fautive dans la mesure où elle a utilisé les matériaux prescrits par les Monuments historiques. C'est la raison pour laquelle ils se retrouvent dans cette situation où plus personne n'est responsable. Et les services des Monuments historiques ne vont pas payer.*

***M. Clavel** demande s'il n'est pas possible de se retourner contre les Monuments historiques, s'ils ont été aussi incompétents.*

*M. Guion* précise que les matériaux prescrits à l'époque étaient censés être les meilleurs pour effectuer la restauration.

*M. Clavel* demande s'il y a un intérêt financier que certains bâtiments soient classés parmi les monuments historiques ? A priori, ce service a le droit de donner des indications sur les travaux ; est-ce que lorsque des travaux sont effectués, la Commune touche des subventions ?

*Madame le Maire* répond que – au contraire – cela n'engendre que des obligations.

*Mme Cordesse* rectifie car lorsque les travaux de ravalement de la façade à la Maison des Arts ont été effectués, la Ville a obtenu, en 1993, 70 000 francs de subvention de la part des Monuments historiques. En effet, la toiture et l'entablement étaient inscrits à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

*M. Guion* souligne qu'il y a quand même beaucoup de contraintes.

*Madame le Maire* précise que ce n'est pas la Commune qui décide de cette inscription. Les Monuments historiques viennent et repèrent les bâtiments susceptibles de faire l'objet d'une inscription et les inscrivent.

#### **- Centre municipal de Santé (CMS) : travaux de restructuration - signature d'un avenant n° 2 au marché n° 06-10**

Rapporteur : M. Souche

Les travaux, opération très complexe, organisés en 3 tranches et en site occupé, ont débuté mi-mai 2006 et se termineront, sauf aléas, en avril 2008.

La première tranche concernant principalement la rénovation et l'extension des locaux de l'aile donnant sur la rue Louis Blanc s'est achevée fin 2007.

La démolition des faux plafonds en plâtre a mis à jour d'anciens conduits en amiante-ciment jusqu'alors invisibles. De même, la démolition de cloisons a fait apparaître des dalles de sols amiantées, masquées par un revêtement de sol souple en PVC. Ces éléments, non repérés dans le diagnostic amiante initial, doivent faire l'objet de travaux supplémentaires estimés à 35 240 € HT.

À l'unanimité, le Conseil municipal autorise la passation d'un avenant au marché de travaux conclu avec l'entreprise Outarex-Luraschi.

Avec le 1<sup>er</sup> avenant d'un montant de 55 155,38 € HT approuvé en janvier dernier, le montant initial du marché de 3 175 853,89 € HT passe ainsi à 3 266 249,27 € HT soit une augmentation de 1,10 %.

#### **CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE :**

##### **- Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance – programme de l'année 2007.**

Rapporteur : Mme le Maire

Le 13 novembre 2002, le Conseil municipal a pris la décision de créer un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance a présenté dans sa séance du 22 mai 2007 les actions suivantes :

Intitulé des actions	Coût prévisionnel 2007	Financement collectivité	Financement demandé à l'État
<b>I - Les animations prévention enfants et jeunes</b>	16 700 €	8 350 €	8 350 €
<b>II - Créer du lien au sein des quartiers</b>	24 000 €	12 000 €	12 000 €
<b>III - La prévention routière</b>	11 500 €	5 750 €	5 750 €
<b>IV - Les jeunes et la santé</b>	20 400 €	10 200 €	10 200 €
<b>V - Paroles de femmes</b>	8 600 €	4 300 €	4 300 €
<b>Total</b>	<b>81 200 €</b>	<b>40 600 €</b>	<b>40 600 €</b>

## **I - Les animations prévention enfants et jeunes**

### ➤ **Animations sportives**

Les actions mises en place l'an passé sont reconduites : animations sur les aires de jeux, tennis de table, football en salle en soirée et animations spécifiques durant les vacances scolaires. Le calendrier des activités reste le même.

### ➤ **Animations d'expression**

Depuis plus d'une année, un atelier slam a lieu à la maison de jeunes et de quartier Henri Barbusse. Au vu de l'intérêt suscité par ce nouveau mode d'expression, tant avec les slameurs qu'avec le public, il a été décidé de poursuivre cette initiative. Un atelier d'écriture sera mis en place, en complément de l'atelier création et des scènes slam, pour transmettre les textes réalisés. Cela donnera lieu à l'élaboration d'un livre collectif.

## **II - Créer du lien au sein des quartiers**

### ➤ **Les fêtes et rencontres de quartier**

La vie de quartier permet de créer des liens de proximité, de réunir les générations et de rapprocher les citoyens. Les centres sociaux et la maison de quartier participent à cette action. Habitants, bénévoles, associations et travailleurs sociaux s'y retrouvent dans une dynamique collective. Tout projet peut recevoir le soutien de la ville dans la limite du choix des dates et de la disponibilité du matériel (communication, mise à disposition de matériel, présence de personnel...).

### ➤ **L'opération « café-parasol »**

Implantée aux endroits de jeux et de rencontres, cette animation itinérante propose à la population, durant l'été, un lieu de détente, d'activités créatrices, sportives et d'animations diverses. Café parasol est aussi un espace où tout public peut trouver de la documentation spécifique sur les activités de loisirs de la ville et sur les dispositifs de prévention ou de soutien.

Pour cette année, seront mises en avant différentes formes d'expression artistiques : arts du cirque, slam, rap graff. La dernière journée accueillera un groupe de jeunes Bulgares, Allemands et Espagnols dans le cadre du programme européen de jeunesse. Comme les années précédentes, café parasol proposera des activités en soirée (repas de rue, cinéma, concert, théâtre) et le week-end afin de toucher un public plus large.

## **III - La prévention routière**

Les activités mises en place l'année passée seront reconduites, à savoir l'atelier réparation vélos et la journée « opération sécurité routière ».

Afin d'aider les jeunes à remettre leur cycle en état, la ville a mis en place un atelier réparation vélos ouvert une fois par semaine. Les enfants et les jeunes, aidés d'animateurs, rendent leurs cycles plus sûrs et progressivement les entretiennent de manière régulière et économe. Cet atelier est également le lieu d'apprentissage d'une conduite routière sécurisée. Des sorties et balades seront organisées afin de mettre en pratique les règles de bonne conduite.

Dans la continuité de ces activités, l'opération « sécurité routière » proposera des activités ludiques où petits et grands seront sensibilisés au Code de la route et à la pratique de la conduite routière (éco-conduite). Plusieurs stands seront proposés en fonction des tranches d'âge : jeux, village routier, activités de glisse, jeux de simulation sur ordinateurs, circuit dans la ville.

#### **IV - Les jeunes et la santé**

##### **➤ Forum jeunes et santé**

A l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le SIDA, un forum jeunes et santé est organisé depuis des années en direction des élèves des collèges afin de les informer sur la sexualité, la contraception et les Infections Sexuellement Transmissibles.

##### **➤ Sensibilisation des adolescents aux problèmes des addictions**

L'association Chimène assurera des interventions sur les conduites à risques (toxicomanie, tabac, alcool) dans les classes de 3<sup>e</sup> des collèges de la Ville.

##### **➤ Prévention IST et SIDA**

Pour aider à lutter contre la propagation de ces maladies, notamment auprès des jeunes et des personnes fragilisées, des stérilisations et des préservatifs, accompagnés de dépliants d'information, seront mis gratuitement à disposition du public.

#### **V - Paroles de femmes**

- Des progrès importants ont été apportés au statut de la femme, progrès la plupart du temps gagnés par les femmes elles-mêmes à quelques exceptions notoires près. Par exemple, en 1925 le Parti Communiste a présenté des femmes aux élections municipales, dont une à Malakoff : Augustine Variot.

Néanmoins, la condition féminine continue à souffrir d'une inégalité de fait, et ce, dans plusieurs domaines.

Il s'agit d'offrir un espace aux femmes et aux jeunes filles pour qu'elles puissent s'exprimer, construire ensemble, exposer les problèmes qui les préoccupent et livrer leurs histoires, leurs paroles et leurs créations.

Afin de retransmettre cette parole et créer des liens intergénérationnels, le service jeunesse en partenariat avec des associations, met en place une résidence slam/jam regroupant les trois ateliers écriture, expression/mise en scène et résidence musicale. Ce projet se déroulera sur 5 semaines, à raison de 3 ateliers par semaine : jeune, adulte et mixte. Cela a donné lieu à une représentation « slam/jam in the factory – femmes en ce cœur égaré » – le 9 juin dernier à *Jours de fête*.

- Des ateliers théâtraux en direction des adolescents sont proposés au sein de la maison de jeunes et de quartier Henri Barbusse. Pendant 5 semaines de stage, couplés à un atelier hebdomadaire, une dizaine de jeunes de 12 à 15 ans, en majorité des jeunes filles, s'initient au jeu d'acteur. Une représentation théâtrale sur le thème de la lutte contre l'excision a été donnée le 20 mai dernier à *Jours de fête*.

Il convient de rappeler que l'ensemble des actions menées pour les enfants et les jeunes a permis que la ville soit admise au sein du réseau "Ville amie des enfants" créé par l'UNICEF et l'Association des Maires de France (AMF).

- Concernant le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), la Commune avait, en 1994, une subvention de 85 000 francs. Des diminutions de subventions ont abouti à l'obtention de la somme de 6 100 € en 2005.

La Commune ayant protesté puisque les actions correspondaient aux préconisations des services de prévention et de l'État, la subvention a été portée à 11 000 € en 2006.

Le CLSPD regroupe celles et ceux que la prévention intéresse, des élus, des responsables des collèges, du lycée professionnel, de la Faculté, de l'inspection d'académie ainsi que tous les bailleurs, les représentants de la police, de la gendarmerie, de la justice, de la protection judiciaire de la jeunesse, de la Préfecture et du Conseil général. Un débat a eu lieu, moins sur les actions – qui sont intéressantes, mais ne posent pas de problèmes en elles-mêmes –, que sur ce qu'il conviendrait également de rajouter.

Au cours de la discussion du CLSPD du 22 mai, il a été mis l'accent sur deux éléments importants en cours de réalisation :

- Le 1<sup>er</sup> consiste à créer une instance de concertation, c'est-à-dire une cellule de travail en réseau qui vise à mieux coordonner les actions préventives et le traitement des professionnels de l'Education Nationale, les services de l'action sociale, de santé, des services éducatifs et municipaux concernés pour traiter des situations individuelles d'enfants ou de jeunes en difficulté, en voie de rupture scolaire et en situation de déscolarisation. L'objectif étant de proposer des solutions concrètes et/ou des orientations en vue d'améliorer la situation de l'enfant, du jeune et de sa famille.

Des réunions préparatoires ont eu lieu quant à la création de cette instance de concertation, son fonctionnement et sur la charte de confidentialité.

Un rapport est passé au Conseil général. La Ville de Nanterre a été précurseur en la matière en établissant une charte de confidentialité entre les différents acteurs qui peuvent traiter de problèmes qui n'ont pas à être mis sur la place publique.

Il est tout à fait nécessaire qu'il y ait débats et échanges sur des cas précis entre professionnels compétents, chacun dans le cadre de ses missions. Cette charte de confidentialité établie par la Ville de Nanterre est reprise dans les différentes instances de concertation des CLSPD.

- Le 2<sup>e</sup> point mis en avant est l'importance du soutien à la parentalité. Il a été décidé d'avoir à Malakoff un point d'écoute parents – jeunes enfants, un espace d'accueil et de soutien psychologique destiné à toutes les familles qui en auront besoin, pour évoquer un problème, poser des questions, trouver une écoute ou un soutien. Une psychologue recevra gratuitement et confidentiellement, en entretien individuel ou en famille, les personnes, à partir du mois de septembre au centre social Jacques Prévert.

Ces deux décisions supplémentaires à ce qui est indiqué dans le rapport ont été entérinées par le Conseil local de prévention de la délinquance du 22 mai.

Par 32 voix pour dont 7 mandats, le Conseil municipal valide le programme local d'action validé par la réunion plénière du CLSPD et en autorise la mise en œuvre par les services de la Ville.

## **- Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance : signature d'un avenant avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine**

Rapporteur : Mme le Maire

Le 25 juin 1998, la Ville a signé un Contrat local de sécurité associant diverses institutions (police, justice, ville, Education Nationale, bailleurs sociaux) pour lutter contre l'insécurité.

Le Préfet du département et Madame le Maire se sont engagés par contrat à conduire un programme d'action dans les domaines prioritaires suivants :

- Redynamiser et renforcer l'efficacité du partenariat Justice/Police/Education Nationale/Acteurs Sociaux,
- Assurer la tranquillité et la sécurité des habitants,
- Prévenir la délinquance chez les jeunes,
- Renforcer l'aide aux victimes,
- Améliorer l'image et la crédibilité de la police et de la justice,
- Aider les familles en difficulté pour leur permettre d'exercer leur autorité parentale,
- Faciliter l'émergence de comportements citoyens et responsables au sein des quartiers et des cités.

En juillet 2002, le décret n° 2002-999, relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance a prévu une modification des structures traitant de sécurité et de prévention de la délinquance. Il prévoit la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Le 13 novembre 2002, le Conseil Municipal a pris la décision de créer un CLSPD.

Par délibération en date du 16 décembre 2005, le Conseil général a adopté un rapport d'orientation relatif au soutien apporté par le Département aux politiques locales de prévention de la délinquance et de sécurité.

Instrument de la nouvelle politique départementale, un « programme d'appui aux politiques de prévention et de sécurité » est créé et se substitue au programme départemental d'investissement pour la sécurité publique qui existait depuis 2001.

Ce nouveau programme permet désormais au département d'apporter son concours financier, au titre d'investissement ou de fonctionnement à certaines actions partenariales mises en œuvre au sein des CLS et CLSPD.

En référence au rapport d'orientation, la ville souhaite associer le Conseil général au CLSPD de Malakoff. Il est proposé que les priorités du CLS, telles qu'elles ont été définies en 1998, soient maintenues et qu'un avenant soit rédigé pour développer des actions, dans le cadre du programme d'appui du Conseil général, sur lequel le CLS de Malakoff pourra désormais s'appuyer pour leurs réalisations. Les actions mises en œuvre s'inscrivent dans un dispositif global de prévention, de citoyenneté et de sécurité. Cet avenant au CLS sera signé conjointement par la Ville, l'État (police, justice et Education Nationale) et le Conseil général.

Parallèlement, la ville de Malakoff sollicite une participation financière du Département dans le cadre de son programme d'actions CLS-CLSPD 2007, pour les actions de fonctionnement qui suivent : animations de quartier enfants et jeunes, prévention routière, prévention par le sport, opération café parasols, expression des jeunes, paroles de femmes, les jeunes et la santé, l'élaboration d'un dépliant présentant le bureau municipal d'aide aux victimes et création d'une instance de concertation.

Une participation est aussi sollicitée pour les investissements tels que les améliorations de l'éclairage public dans divers quartiers. Il est vrai que l'éclairage fait partie de la

sécurité. Les services de voirie doivent maintenant transmettre leur programme de voirie, dans le cadre de l'appui aux questions de prévention qui sont financées, et non plus dans le cadre de la voirie.

La Ville de Malakoff a donc travaillé pour un avenant du CLS avec le Conseil général. Cet avenant est en cours de finalisation et devrait être signé en octobre. Le responsable au Conseil général, M. Lossouarn a indiqué que les demandes de Malakoff entrent dans le programme d'appui du Conseil général et qu'elles sont raisonnables d'un point de vue financier.

Le programme d'appui du Conseil général comprend des actions d'investissement financées de 13 à 23 %, (19 % pour Malakoff) et des subventions de fonctionnement. Pour les actions 2007, la demande de subvention s'élève à 41 000 €.

Les Conseillers municipaux, à l'unanimité, autorisent Madame le Maire à signer l'avenant au CLS et à effectuer les demandes de subvention auprès du Conseil général.

## ***CULTURE :***

### **- Restauration de l'œuvre de Pieter Van Mol conservée dans l'église Notre Dame de la médaille miraculeuse**

Rapporteur : Mme Cordesse

Des travaux de restauration doivent être effectués sur l'œuvre classée de Pieter Van Mol conservée dans l'église Notre Dame de la médaille miraculeuse.

La ville, propriétaire de l'œuvre, doit en assurer la sécurité et la restauration.

Trois restaurations doivent être envisagées : le cadre, le support bois et la peinture.

« La fuite en Égypte » est un tableau qui, longtemps, a été attribué à Philippe de Champaigne. Cette attribution avait été faite par M. Dorival alors que précédemment il était attribué à son véritable auteur Pieter Van Mol. Bernard Dorival, à cette époque conservateur du musée d'Art Moderne de la Ville de Paris, l'a retiré de cet inventaire.

Ce n'est pas si incongru, car ces deux peintres étaient contemporains et ont travaillé ensemble. Pieter Van Mol arrive à Paris en 1631 et y meurt en 1650. Il a travaillé dans plusieurs églises, dont Saint-Etienne-du-Mont, où se trouve un de ses tableaux.

L'œuvre de Malakoff a été donnée à l'église par la fille d'un artiste peintre dénommé Albert Roehn. Ce peintre est mort à Malakoff en 1864, avant la création de la Ville de Malakoff. Une de ses œuvres se trouve au Louvre, acquise par celui-ci vers 1984-85, sur laquelle est inscrit « Albert Roehn né à Paris en ... et mort à Malakoff en 1864. »

Ce tableau a été donné à la Ville de Malakoff. À l'occasion des travaux dans l'église qui vont commencer, il y avait obligation et nécessité de faire restaurer cette œuvre.

Restaurer une telle œuvre n'est pas simple. Le premier travail a été d'avertir et de demander l'avis du conservateur de la DRAC sur la façon de procéder et pour aider également à prévoir un budget. À l'époque, la DRAC subventionnait à 50 %.

La marche à suivre a tout d'abord été de faire un appel d'offres pour la restauration. Plusieurs restaurateurs ont été sollicités et l'un d'eux a été retenu par une commission à laquelle participait le conservateur de la DRAC. Il faut également restaurer l'encadrement et une autre dépense concerne le transport à effectuer jusque chez l'encadreur et pour le ramener une fois fini à l'église.

Le montant des travaux s'élève à 26 139 € hors taxe. Tout est prêt, mais la notification de la subvention n'est pas encore parvenue. Comme les travaux vont débuter, la Commune a l'autorisation spéciale du conservateur de la DRAC pour déplacer l'œuvre dès maintenant.

Mme Rineau, responsable du service culturel, s'est occupée de cela avec beaucoup de compétence et d'obstination et a été aidée en cela de M. Hay, fidèle de la paroisse.

Madame le Maire est autorisée, par les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, à engager les démarches nécessaires afin de faire procéder aux travaux de restauration de l'œuvre et à demander les subventions pour ces travaux de restauration.

*Madame le Maire précise que le livre des balades à Malakoff a été actualisé avec la photo de l'œuvre et son véritable auteur. Cette œuvre est très sombre, mais sera très belle une fois nettoyée. Elle sera bien éclairée et placée dans un lieu où elle sera préservée de l'humidité.*

## **INTERCOMMUNALITE - SUD DE SEINE :**

### **- Bilan semestriel de l'activité de la Communauté d'Agglomération Sud de Seine.**

Rapporteur : M. Allain

La Communauté d'Agglomération Sud de Seine communique aux quatre Communes membres le bilan de son activité au 1<sup>er</sup> semestre 2007.

M. Allain présente les différents volets d'activité de la Communauté d'agglomération. Pour lui, même s'il est souvent dit que cette structure ne fait pas grand-chose, ou « surtout des études », et que « c'est un tiroir-caisse », ce n'est pas totalement faux au bout de deux ans de fonctionnement. Mais, cela dit, ce qui est indiqué dans le rapport fournit quelques idées sur ce qui s'y passe réellement.

✓ En matière d'environnement, des travaux ont été réalisés dans les rues Jules Dalou et Ernest Renan à Malakoff et aussi dans les autres villes.

M. Allain suggère que la participation de Sud de Seine soit indiquée sur des panneaux « travaux financés par la Communauté d'agglomération » comme cela se fait pour la Communauté européenne. Cela permettrait aux habitants de se rendre compte des actions de Sud de Seine. Cela clarifie l'activité des différentes institutions publiques, sinon les personnes ont l'impression que ce ne sont que des entités bureaucratiques. Cela pourrait être utile de mieux flécher ce type de travaux.

- La construction d'un bassin des eaux pluviales est en cours et un marché a été lancé pour l'acquisition de récupérateurs d'eau qui pourront être vendus, à des tarifs avantageux, aux particuliers.

L'environnement est le domaine qui a avancé le plus vite dans le cadre des transferts de compétences à la Communauté d'agglomération.

- En matière de déchets ménagers et de déchets verts, les ambassadeurs du tri sont en place. Ce point n'est peut-être pas assez connu, mais les personnes qui ont des problèmes avec leurs poubelles ont un correspondant – à l'Hôtel de Ville de chaque commune – qui peut les aider à traiter ce type de problème.

- Un projet d'installation de déchetterie mobile est à l'étude. Il dépend du syndicat intercommunal d'élimination des ordures ménagères (SIELOM).

- Des composteurs ont été achetés par la Communauté d'agglomération en vue de les revendre à des prix avantageux aux particuliers qui en auront besoin. La vente est prévue à la rentrée. Au bout de deux ans, les gens vont pouvoir se rendre compte des résultats.
- Des marchés de maintenance et de renouvellement des bacs de déchets de Malakoff et de Clamart ont été lancés.
- En matière d'économie d'énergie, malgré l'information qui est faite, ce n'est peut-être pas encore suffisamment connu : deux conseillères d'information énergie tiennent des permanences dans les Communes et interviennent dans un certain nombre de manifestations. Elles sont rémunérées par la Communauté d'agglomération.
- Concernant le transport, la Communauté d'agglomération, en liaison avec la RATP a financé un développement de l'activité de l'« Hirondelle » et de systèmes similaires dans les trois autres villes.
- Une étude lancée avec le SIPPAREC est également réalisée sur l'éclairage public.

✓ En matière de développement économique :

Des études et de la communication ont été menées :

- Préparation d'un schéma de développement économique pour les 4 communes. Un marché a été confié à Ernst & Young.
- Manifestations avec les dirigeants et les créateurs d'entreprises : les vœux, la participation au salon des entrepreneurs sur le stand du Conseil général, un petit-déjeuner. Cela a donné lieu à une participation d'un bon nombre d'entreprises.

Les actions de soutien à l'activité économique :

- Le dispositif de soutien à la création d'entreprise est en place depuis octobre. Déjà 112 porteurs de projet de création, résidents du territoire à 98 %, ont été reçus.
- Des réunions d'information ont été tenues auprès des créateurs d'entreprises et des créateurs potentiels, notamment à Malakoff.
- Une convention a été signée avec l'association Hauts-de-Seine Initiative qui octroie des prêts à taux zéro et offre une garantie bancaire aux porteurs de projet. Tout cela est concret et peut permettre d'aider au développement économique sur le territoire.
- Une lettre de communication sur les questions économiques est sortie en avril.
- Participation à la Maison de l'Emploi.
- Sur le projet de territoire, développement durable et agenda 21, un cabinet avait été sollicité et n'a pas donné satisfaction. Il est donc fait appel à un nouveau cabinet pour travailler sur ce sujet.

✓ En matière d'habitat, un cabinet travaille sur des axes d'orientation qui vont permettre de structurer le futur programme local de l'habitat (PLH), compétence obligatoire des Communautés d'agglomération.

✓ En matière de transfert d'équipement, ce sont des aspects plus palpables. La Communauté d'agglomération réalise des actions avec les Communes.

Le transfert des conservatoires de musique des 4 Villes et des piscines a été réalisé. Cela permet aux habitants d'avoir accès à tous les conservatoires, notamment pour les personnes qui veulent pratiquer un instrument rare qui n'existe pas dans le conservatoire de leur ville. Des synergies se créent également au niveau des équipes, des professeurs, entre les 4 conservatoires. C'est très intéressant pour chacun de

prendre les bonnes idées des autres et d'éviter de faire les erreurs que les autres ont pu faire. Cela permet à tout le monde de travailler mieux car collectivement.

✓ En matière d'administration de la Communauté d'agglomération, un journal a été créé. Un certain nombre d'éléments de modernisation de la gestion administrative ont été mis en place.

Le site Internet existe et a été enrichi sur les rubriques sports et culture.

Les membres du Conseil municipal prennent acte du bilan d'activité au 1<sup>er</sup> semestre 2007 de la Communauté d'agglomération Sud de Seine.

**M. Guilmart** souligne que les élus de son groupe ont longtemps évoqué ce thème et ont débattu à plusieurs reprises de la non-pertinence de la constitution d'une Communauté d'agglomération. Aujourd'hui, il y a quand même une certaine logique dans les propos de M. Allain par rapport au début de son intervention.

*Il est vrai que des actions ont été mises en place, mais elles sont particulièrement mineures. En un an et demi, rien de transcendant ne s'est créé ou n'a été décidé. Malheureusement, beaucoup d'actions sont menées et pour les cabinets d'étude, l'intercommunalité est une véritable manne. Certains bureaux d'étude ne donnent pas satisfaction et cela se produira encore dans les mois et années à venir.*

*M. Guilmart pense que l'on peut aller beaucoup plus loin. L'objectif de l'intercommunalité est au départ la mutualisation des initiatives pour que les réalisations coûtent moins cher aux contribuables. Or, ce n'est pas le cas. Malheureusement, des études se profilent encore et seront votées lors du prochain Conseil communautaire, bien qu'elles n'aboutissent pas à grand-chose. Il regrette une nouvelle fois que cela ait été rendu obligatoire, essentiellement par la loi.*

*M. Guilmart précise que ses propos concernent nos communes et agglomérations. Toutefois, cela peut avoir une incidence tout à fait judicieuse en campagne, mais, pour ce qui nous concerne, l'intercommunalité est plutôt un frein et un handicap dans certains domaines. M. Guilmart le déplore.*

**Madame le Maire** précise qu'il ne faut pas refaire le débat sur l'intercommunalité. Ils en ont largement débattu et voté à l'unanimité. Il faut regarder aussi les autres intercommunalités où les actions transcendantales sont difficilement discernables, le but de l'intercommunalité n'est pas là.

*Ce bilan montre une avancée sur un certain nombre de travaux et de réalisations concrètes, y compris la Maison de l'Emploi dont nous avons débattu précédemment.*

*C'est surtout sur l'aspect des économies d'énergie, en matière d'environnement, que des choses très intéressantes se font et vont se poursuivre.*

*Sur l'habitat, le PLH devrait exister avant la fin de l'année. Sur de telles questions assez compliquées, il vaut mieux étudier ensemble pour savoir ce qu'il convient de faire.*

*Sur les équipements transférés, Madame le Maire participe à toutes les réunions du comité de pilotage des directeurs de Conservatoire et affirme que c'est très intéressant. L'intérêt est effectivement constitué par les synergies, les partages, les idées nouvelles, une façon de travailler, sur les examens, sur les instruments...*

*Le projet de conservatoire de Malakoff se nourrit également de cela. Au mois de décembre, un orchestre symphonique de l'Intercommunalité va être créé et quatre concerts seront donnés pour les 4 villes de l'agglomération. Seule, Malakoff ne l'aurait pas fait.*

*Mme Picard dit entendre souvent M. Guilmart tenir ce discours introductif. Que cela n'aille pas assez vite, Mme Picard dit pouvoir l'entendre, mais sa conclusion l'étonne. Il dit que des points sont négatifs. Mme Picard confirme qu'il serait préférable que cela avance plus rapidement. Toutefois, ce qui est fait est effectué de façon intelligente. La synergie existe. Elle trouve dommage de devenir négatif, car cela n'a pas lieu d'être. Elle demande à M. Guilmart s'il peut donner un exemple.*

*M. Guilmart répond que cela concerne tout ce qui peut être traité, au niveau de l'assainissement, au niveau d'un certain nombre de dossiers. Aujourd'hui très concrètement, si quelqu'un a un problème de poubelles, s'il est riverain, il est compliqué pour lui de savoir à qui s'adresser.*

*Pour Mme Picard, il s'agit d'un mauvais exemple puisqu'il a été fait en sorte qu'il y ait des correspondants sur la Ville de Malakoff et sur chaque ville.*

*Madame le Maire précise n'avoir pas toujours entendu ces mêmes discours. Sur les questions des poubelles, il a justement été créé dans chaque ville un ambassadeur du tri. Il y a donc quelqu'un à Malakoff pour suivre ces problèmes directement. C'est un salarié de l'agglomération, mais qui est présent sur la ville.*

## **- Projet d'établissement du Conservatoire.**

Rapporteur : Mme Cordesse

Le conservatoire est un Établissement d'enseignement artistique dispensant un enseignement spécialisé de qualité, qui développe des actions de dimension culturelle et sociale sur le territoire de la ville, de l'agglomération. Il participe également à diverses initiatives du département des Hauts-de-Seine.

Installé désormais dans des locaux récents et identifiés, il dispose d'une équipe d'enseignants qualifiés et de moyens qui doivent lui permettre d'obtenir son classement en « conservatoire à rayonnement communal », délivré par la DRAC Île-de-France auprès de laquelle la demande a été faite.

Après l'adoption de son Règlement des études en 2006, son nouveau directeur propose son projet d'établissement qui définit les priorités pour les trois prochaines années.

Administré depuis janvier 2007 par l'agglomération Sud de Seine, ce projet sera adopté par son prochain conseil communautaire.

La loi du 13 août 2004 sur l'enseignement artistique a transféré aux régions et aux départements les compétences de l'enseignement artistique, des conservatoires de musique, de danse et d'art dramatique. Elle doit transférer également les crédits, mais ceux-ci ne sont pas encore arrivés.

Les régions ont maintenant la compétence des conservatoires de région, qui deviennent des conservatoires à rayonnement régional (CRR). Les départements ont la compétence des écoles nationales de musique qui deviennent des conservatoires à rayonnement départemental et des écoles municipales de musique, agréées ou non, qui deviennent des écoles à rayonnement communal.

Pour la mise en place de cette loi, chaque département doit mettre en place un schéma départemental d'enseignement artistique. Dans les Hauts-de-Seine, il a été adopté en décembre 2006.

Dans ce cadre, le schéma départemental a mis en place un tableau de bord d'engagements et de suivi dans lequel chaque établissement fait le choix de son niveau d'engagement, à l'intérieur d'un profil qui le caractérise.

Il y a quatre profils, de A à D et quatre objectifs de 1 à 4. L'un est porté en abscisses et l'autre en ordonnées et chacun doit se situer. Le type A, B, C ou D est fonction de la masse salariale, du nombre d'élèves et du coût par élève et les niveaux sont définis par les objectifs que se donne le Conservatoire.

À Malakoff, nous avons actuellement une école municipale de musique non agréée. Au niveau de l'agglomération, une réunion des directeurs de conservatoire a eu lieu et une place a été trouvée pour chacun, suivant ce schéma. Malakoff est située en profil B, niveau 2. Pour valider cette position, le conservatoire doit avoir un arrêté de classement qui sera donné par le ministère.

Ce dossier de classement doit comporter le projet d'établissement, établi par le directeur. Ce projet a été soumis à l'avis du bureau municipal au début du mois et doit recevoir l'avis de la Ville de Malakoff. Les autres conservatoires de l'agglomération, Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses travaillent aussi sur un projet d'établissement. Toutefois, leur classement n'est pas remis en cause ou n'est pas nouveau comme celui de Malakoff qui doit obtenir une autorisation.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur le projet d'établissement du conservatoire.

**Mme Montorcier-Talon** demande à quoi correspond le niveau 2.

**Mme Cordesse** précise que le niveau tient compte du fonctionnement général de l'établissement, des activités pédagogiques et artistiques enseignées, des équipes pédagogiques (qualification des enseignants), des partenariats et des objectifs financiers. Dans chaque classement, les objectifs sont différents. Mme Cordesse communiquera à Mme Montorcier-Talon le schéma départemental pour plus de précisions. C'est compliqué, mais intéressant.

Le directeur a donc établi le projet d'établissement. Ce projet situe le conservatoire dans le contexte de Malakoff, dans le contexte intercommunal et présente les objectifs.

Concernant les critères, le niveau 2 signifie que la masse salariale doit être comprise entre 250 000 et 1 200 000 €. La masse salariale pour Malakoff est de 846 894 € pour 2006. Le deuxième critère est le coût par élève : il est d'environ 900 € et donc compris entre 700 et 1 400 €.

Le nombre de départements pédagogiques existants est de 10. Il faut également avoir deux disciplines dominantes et à Malakoff, la musique est la première discipline, la seconde étant la danse.

Le nombre de disciplines enseignées est de 22 disciplines instrumentales, 2 disciplines chorégraphiques, 17 disciplines collectives et 1 théâtrale.

Moyennant quelques aménagements en termes d'offre d'enseignement, il est donc possible de devenir un conservatoire à rayonnement intercommunal classé de niveau 2 et de profil B.

L'important dans ce schéma départemental est que le montant des subventions va découler de ce classement. Avec ce classement, la subvention sera sensiblement égale à celle de 2006. Par ailleurs, dans le cadre du schéma départemental, une subvention supplémentaire de 273 € est attribuée pour l'année 2007.

Mme Cordesse conseille la lecture de ce projet extrêmement intéressant dans lequel le directeur développe de nombreux points et les axes prioritaires.

En ce qui concerne les objectifs et les missions confiées au Conservatoire, il n'y a pas que le schéma départemental, la loi du 13 août 2004 parle aussi du schéma de la

musique, du schéma de l'enseignement artistique. Des évolutions très sensibles depuis quelques années permettent d'ouvrir les Conservatoires à des disciplines élargies, collectives, des croisements entre les disciplines. La mission fondamentale du Conservatoire est une mission d'enseignement cohérente dans les trois disciplines obligatoires du cursus : musique, danse et art dramatique.

La charte de l'enseignement artistique permet de cibler toutes les disciplines. Dans les missions que se donne le conservatoire de Malakoff, les missions de base sont :

- l'accès à la culture pour tous,
- une mission d'éducation. Un élève qui s'inscrit au Conservatoire s'engage dans un cursus défini d'études qui implique un travail personnel conséquent et régulier à la maison, une assiduité aux cours, aux auditions et aux concerts du Conservatoire,
- une mission d'ouverture culturelle et artistique, sur différents types de musique et de danse qui comprend l'improvisation, la musique et la danse contemporaines,
- une mission de diffusion au sein de la politique culturelle de la Ville. Cette notion est reprise dans tous les textes officiels qui traitent des Conservatoires, elle est primordiale et contribue à développer le tissu culturel de la société.

L'ensemble de ces orientations comprend également un partenariat avec l'Education Nationale. Dans ce cadre, la Commune montre des insuffisances par rapport aux objectifs, le partenariat avec l'Education Nationale étant de 6 heures. Pour remplir leur objectif, ce partenariat devra être, sous un délai de trois ans, de 18 heures d'enseignement.

Ainsi, ils sont passés à 10 heures le dernier trimestre scolaire 2007 avec une période de préfiguration de 2 fois 2 heures d'enseignement artistique dans les groupes scolaires Jean Jaurès et Guy Moquet.

L'année scolaire prochaine, 2 heures supplémentaires seront mises en place et en 2010, il y aura alors 18 heures de partenariat avec l'Education Nationale ce qui mettra le conservatoire de Malakoff à niveau avec les objectifs fixés par le schéma départemental.

**Madame le Maire** confirme que tout cela est très intéressant à lire.

**M. Clavel** demande, dans le cas d'une inscription sur une discipline dans un autre conservatoire, si le tarif appliqué sera le même que celui appliqué à Malakoff. Comme le quotient familial existe à Malakoff, qu'en est-il pour les autres conservatoires ? Est-il appliqué pour des Malakoffiots qui vont dans un autre conservatoire ?

**Mme Cordesse** répond que les habitants des 4 Communes de l'agglomération bénéficient dans chaque conservatoire des tarifs de la Ville d'accueil. Si un enfant veut faire du clavecin, il le fera à Fontenay-aux-Roses et aura le quotient familial de Fontenay-aux-Roses.

**Madame le Maire** précise qu'il payera comme s'il était Fontenaisien. Chaque enfant venant d'une des 4 villes membres de Sud de Seine paye le tarif de la commune concernée. C'est un des acquis de l'agglomération.

**Mme Montorcier-Talon** souligne qu'il faut développer l'esprit « d'instrument ».

**Madame Cordesse** dit qu'il existe, mais qu'il sera développé.

**Madame le Maire** précise que la volonté est de développer les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles et d'offrir la possibilité d'aller plus loin à des élèves, en jazz à Malakoff, en musique ancienne à Fontenay-aux-Roses et en piano à Clamart.

Par ailleurs, si un professeur fait un certain nombre d'heures à Malakoff et qu'il y a des besoins de quelques heures à Bagneux, au lieu de chercher quelqu'un ailleurs, il suffit de rajouter des heures à celui de Malakoff. C'est pour cela que les réunions de directeurs de conservatoire sont intéressantes, car ils travaillent très bien ensemble.

## **URBANISME :**

**- Projet de cession de biens immobiliers dépendants du domaine privé communal - autorisation donnée pour déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de travaux 15, avenue Augustin Dumont et 29, rue Vincent Morris.**

Rapporteur : M. Guion

Monsieur José Pereira est propriétaire d'un immeuble situé dans le périmètre d'études « Péri-Brossolette » au 171 boulevard Gabriel Péri. Il s'agit d'un immeuble comprenant 3 logements rénovés, actuellement occupés et un local commercial inutilisé.

La commune a engagé des négociations avec ce propriétaire en vue de l'acquisition de son bien.

Celui-ci préférant un échange à une indemnisation, la commune pourrait lui proposer deux petits immeubles d'habitation à rénover au 15 avenue Augustin Dumont (7 logements partiellement occupés) et/ou au 29 rue Vincent Morris (8 logements partiellement occupés).

Les demandes d'estimation de ces différentes propriétés ont été faites. Lorsqu'elles seront parvenues, il faudra fixer le montant de la soulte, puis reloger les derniers locataires.

Les deux immeubles proposés par la Commune ont besoin d'être réhabilités. Bien qu'il y reste des locataires, ils ne sont pas occupés à plus de 50 % dans la mesure où ils ne sont pas en très bon état. Et Monsieur Pereira souhaiterait engager les travaux avant la fin 2007 si l'échange se réalise.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. Pereira à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires pour la rénovation des immeubles.

**- Projet de cession d'un bien immobilier dépendant du domaine privé communal - autorisation donnée pour déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de travaux de construction 5, impasse Césaire.**

Rapporteur : M. Guion

Monsieur Santenac et Madame Delesalle sont propriétaires d'un bien situé dans le périmètre d'études « Péri-Brossolette » au 26, avenue du Maréchal Leclerc.

Il s'agit d'un pavillon situé au fond d'une petite ruelle et contigu à l'usine Claquesin.

La commune a engagé des négociations avec les propriétaires en vue de l'acquisition de leur bien. Ceux-ci souhaitant rester à Malakoff et avoir une maison plus grande, ils préféreraient un échange à une indemnisation, la commune pouvant leur proposer un terrain constructible situé 5 impasse Césaire.

Les demandes d'estimation de ces différentes propriétés ont été faites. Lorsque celles-ci seront parvenues, il faudra fixer le montant de la soulte pour finaliser l'accord.

Monsieur Santenac et Madame Delesalle souhaiteraient d'ores et déjà mettre à l'étude leur projet de construction.

Afin que M. Santenac et Mme Delesalle étudient leur projet de construction, les Conseillers municipaux les autorisent à déposer un permis de construire pour la construction d'un pavillon sur le terrain, 5 impasse Césaire.

*M. Guilmart* demande quelles réalisations sont envisagées par ces personnes. Est-ce pour le premier, pour son travail et en même temps pour son domicile ? D'autres projets sont-ils souhaités concernant la parcelle du second dossier ?

*M. Guion* indique que, sur la parcelle Césaire, il s'agit de la construction d'une maison individuelle sur 400 m<sup>2</sup> pour des besoins personnels. Pour le premier dossier, c'est à la fois pour le domicile de la personne et, comme c'est un entrepreneur, c'est aussi la possibilité d'entreprendre pour réhabiliter cet immeuble à des fins personnelles et locatives.

#### **- Acquisition d'un bien immobilier sis 5-7, avenue du Président Wilson.**

Rapporteur : M. Guion

La Ville a reçu le 6 avril dernier une déclaration d'intention d'aliéner concernant la propriété du 5-7, avenue du Président Wilson.

Il s'agit d'un terrain de 181 m<sup>2</sup> sur lequel est édifiée une maison comprenant un local commercial avec son logement attenant de 3 pièces, loués commercialement, et un autre logement de trois pièces en étage, libre d'occupation. Le bien était vendu au prix de 640 000 €.

Cette propriété étant enclavée dans l'ensemble d'équipements publics formé par l'école maternelle Jean Jaurès et la crèche départementale, la Municipalité a décidé d'exercer son droit de préemption dans l'optique de réaliser à terme une extension de ces équipements.

Le prix semblant toutefois surévalué notamment au vu de son occupation commerciale, la commune a proposé d'acquérir au prix de 450 000 €.

Le vendeur a fait une contre-proposition à 500 000 € et a demandé à la Ville de prendre en compte dans le prix d'achat les frais d'agence à sa charge. Ceux-ci ont été fixés par un mandat conclu avec l'agence immobilière à 5 % du prix de vente. Au départ, ce montant était de 31 000 €, mais, compte tenu de la baisse du prix, ce sont 25 000 € qui se rajoutent. L'acquisition se ferait donc à 525 000 €, ce qui correspond à l'avis du service des Domaines.

À l'unanimité, les membres du Conseil municipal autorisent l'acquisition du bien sis 5-7, avenue du Président Wilson au prix de 525 000 €.

*M. Guilmart* demande si l'agrandissement de l'école ou de la crèche est envisagé de manière à agrandir l'une des 2 structures.

*M. Guion* indique que la réflexion n'a pas encore été menée, mais l'extension pourrait être envisagée pour l'une ou l'autre structure ou voire les deux, mais de toute façon pour un équipement public.

#### **INFORMATION :**

##### **- Information sur le projet d'approvisionnement en eau potable de 7 villages de la communauté rurale de Ngogom.**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux de la tenue, le lendemain, de la réunion du syndicat des eaux de la région Île-de-France (SEDIF).

La Ville de Malakoff est en relation avec une communauté rurale de Ngogom au Sénégal et un projet a été monté, dans le cadre d'un protocole de coopération décentralisée pour des projets d'approvisionnement en eau des pays en voie de développement.

Ce projet a été présenté au SEDIF puisque, sur chaque facture d'eau payée, un euro par an et par foyer est prélevé pour les projets d'approvisionnement en eau tels que le nôtre.

Grâce à l'action des jeunes et de Malakoff, un projet d'approvisionnement de communautés villageoises (7 villages de la communauté rurale) a vu le jour.

Une participation du SEDIF de 50 % à ce projet a été obtenue. Le reste du financement sera porté par l'association des villageois pour une faible part, la Région, le Département, le Ministère des Affaires étrangères, l'Union européenne...

M. Nexon qui représente la Ville au SEDIF entérinera ce projet le lendemain.

***M. Nexon** ajoute qu'il représente en effet la Ville au sein du SEDIF dont le Président est André Santini.*

#### **- Déclaration d'intention d'aliéner**

Rapporteur : Mme le Maire

Madame Le Maire informe les conseillers des transactions immobilières pour lesquelles il n'a pas été fait usage du droit de préemption.

***Madame le Maire** souhaite aux conseillers municipaux d'excellentes vacances et annonce que le prochain Conseil municipal aura lieu en septembre.*

### **ARRÊTES PRIS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122 - 22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

2007-48 : Centre Municipal d'Education Sportive : participations familiales à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007.

2007-49 : Réglementation de l'utilisation de l'espace "Roller" implanté dans le complexe Lénine, côté rue Danton.

2007-50 : Marché à procédure adaptée n° 07-30 pour les travaux de changement partiel des portes intérieures et des menuiseries extérieures du centre de Megève.

2007-51 : Conclusion d'un bail commercial 2 rue Victor Hugo à Malakoff.

2007-52 : Marché à procédure adaptée n° 07-35 : organisation d'un feu d'artifice pour le 14 juillet.

2007-53 : Marché à procédure adaptée n° 07-27 : travaux de marquage routier.

2007-54 : Marché à procédure adaptée n° 07-28 : prestations de câblage informatique pour interconnexion entre la Mairie et les bâtiments communaux – interconnexion des bâtiments par fibre optique.

2007-55 : Marché à procédure adaptée n° 07-26 : fourniture de matériel de signalisation routière.

2007-56 : Marché à procédure adaptée n° 07-36 : acquisition de micro-ordinateurs et serveurs.

2007-57 : Préemption d'un bien immobilier sis 54, avenue Pierre Brossolette à Malakoff cadastré section E numéro 96.

2007-58 : Préemption d'un bien immobilier sis 5-7 avenue du Président Wilson cadastré section G numéro 59.

2007-59 : Absence de paiement des contributions foncières afférentes au bien sis 11, rue du docteur Ménard à Malakoff cadastré section D numéro 2.

2007-60 : Marché à procédure adaptée n° 07-37 : restauration du tableau "La Fuite en Égypte" de Pieter Van Mol.

2007-61 : Dérogation au principe du repos hebdomadaire le dimanche 17 juin 2007 par la société Peugeot Darl'Mat.

2007-62 : Marché à procédure adaptée n° 07-29 : travaux d'aménagement du groupe scolaire Guy Moquet à Malakoff.

2007-63 : Marché à procédure adaptée n° 07-38 : travaux d'aménagement du groupe scolaire Guy Moquet – lot 2 Peinture.

2007-64 : Marché à procédure adaptée n° 07-31 : réaménagement de la rue Gallieni – VRD.

2007-65 : Marché à procédure adaptée n° 07-39 : réfection du ravalement de la Maison des Arts.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05**

**La secrétaire de séance,  
Djamila Aït-Yahia**